

COMMUNIQUE POUR LA RELANCE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REGENERATION DES CENTRES ANCIENS

Dans le cadre de l'intérêt porté par les pouvoirs publics à la promotion du riche patrimoine urbain de notre pays, de la préservation de sa valeur historique et architecturale d'une part, et à fin de réaliser un changement radical des centres anciens et l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants d'autre part, le Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Infrastructure (MEHI), en coordination avec le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement (MALE), met en œuvre le **Programme de Régénération des Centres Anciens (PRCA)** en Tunisie. Ce programme a été intégré au Plan de Développement Économique et Social 2016-2020 pour un budget estimé à 40 millions de dinars, avec un financement de l'État tunisien, de l'Agence Française de Développement (AFD) et de la Banque Européenne de l'Investissement (BEI) et avec une assistance technique financée par l'Initiative pour le Financement des Projets Urbains (UPFI).

Ce programme consiste à intervenir dans les centres anciens à caractère historique et traditionnel englobant les Médinas ainsi que les quartiers européens anciens des 19e et 20e siècles, les ensembles architecturaux et urbains des Ksours, et tout tissu habité ayant un caractère historique, patrimonial ou traditionnel ; dans le but de les réhabiliter et d'assurer leur intégration économique et sociale.

Ce programme vise également à améliorer les conditions de vie des habitants, à dynamiser l'activité économique dans les centres anciens et à renforcer leur attractivité culturelle et touristique.

Pour réaliser ces objectifs, le **Programme de Régénération des Centres Anciens** requiert l'adoption d'un plan global et intégré et ce pour assurer un dynamisme de développement varié à travers l'expansion et la diversification des interventions couvrant les composantes suivantes :

- La réhabilitation des infrastructures de base
- L'Amélioration des espaces publics
- La valorisation du patrimoine culturel, rénovation et réutilisation de bâtiments historiques
- La promotion et revitalisation des activités économiques, touristiques, commerciales et artisanales
- L'amélioration du logement

Dans le cadre de la décentralisation, la maîtrise d'ouvrage des projets sera confiée aux municipalités qui proposeront des programmes d'intervention pour leurs centres anciens dans le cadre d'un projet intégré et qui veilleront à leur suivi et à leur exécution avec l'adoption du principe de partenariat et du renforcement du rôle des citoyens et de la société civile.

Un appel à la manifestation d'intérêt a été lancé le 13 juin 2019 et a été mis en attente jusqu'à la publication au JORT des textes de loi relatifs à l'approbation des conventions signées entre l'Etat tunisien et les bailleurs de fonds. Désormais, le processus de l'AMI peut reprendre.

Par ce communiqué, le Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Infrastructure (MEHI), en coordination avec le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement (MALE), annonce la relance de l'ouverture des candidatures pour les municipalités afin de présenter des demandes de projets en exprimant leur intérêt pour participer à ce programme.

Toute municipalité souhaitant soumettre une proposition de projet est appelée à consulter les conditions de participation, et s'assurer qu'elle remplit les conditions d'éligibilité, stipulées dans le dossier de l'appel à manifestation d'intérêt pour remettre son dossier de candidature au plus tard **le lundi 08 mars 2021 à midi (12h)** au bureau d'ordre central du Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Infrastructure, ou l'envoyer par courrier recommandé à l'adresse suivante : Avenue Habib CHRITA-1002 Tunis Belvédère.

Il convient de noter que :

- L'évaluation et la sélection des projets proposés, par **les municipalités éligibles** comme précisé dans le texte de l'appel à manifestation d'intérêt, sont organisées en deux étapes : la première étape consiste à présélectionner des opérations et des programmes d'intervention qui répondent aux critères énoncés dans le texte de l'appel à manifestation d'intérêt ; puis dans une deuxième étape, et en se basant sur des critères de sélection et des exigences annoncés et précisés suite aux résultats de la présélection, le choix se portera sur les **projets qui répondront le plus** aux attentes et aux exigences du « Programme de Régénération des Centres Anciens », et **ce dans la limite du budget alloué au programme**.
- Le dossier de candidature est téléchargeable sur les sites internet du programme (PRCA), du Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Infrastructure (MEHI), du Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement (MALE), sur le portail des collectivités locales, sur le site de la Fédération Nationale des communes Tunisiennes (FNCT) et les réseaux sociaux correspondants. Il reste également la possibilité de se procurer le dossier auprès des directions régionales de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Infrastructure.

Les adresses à consulter :

www.prca.gov.tn

www.equipement.tn

www.environnement.gov.tn

www.collectiviteslocales.gov.tn